

Accès des librairies indépendantes aux marchés publics du livre en Basse-Normandie

Enquête régionale 2009-2010



Une méthode à deux niveaux

Une enquête quantitative nationale menée par le SLL avec la SOFIA.

Une enquête qualitative régionale menée par les SRL en coordination avec le SLL et la FILL.

Les objectifs :

- Mesurer les effets de la loi de 2003 sur l'accès des libraires aux marchés publics de livres en région ;
- Proposer des mesures favorisant l'accès des librairies indépendantes aux marchés publics de livres ;
- Formuler les bonnes pratiques à destination des acheteurs publics et des libraires (vade-mecum) ;
- Proposer, le cas échéant, une évolution des dispositifs réglementaires ou législatifs.

Six régions de France mènent une enquête qualitative sur leur territoire

Aquitaine	4 études
Basse-Normandie	4 études
Bretagne	4 études
Ile de France	10 études
PACA	10 études
Rhône-Alpes	10 études

Soit 42 monographies

La méthode d'enquête en Basse-Normandie

Trois grilles d'entretiens élaborées et validées
au niveau national.

4 marchés identifiés :

- Une médiathèque départementale
- Une bibliothèque principale d'agglomération
- Une médiathèque de petite commune
- Un Service Commun de Documentation d'université

Caractéristiques des marchés étudiés

- MAO (marché sur appel d'offres, supérieur à 206 000 euros) pour trois des marchés étudiés,
- MAPA (marché à procédure adaptée, entre 4000 et 206 000 euros) pour le quatrième marché.

L'information sur les marchés étudiés

L'obligation légale minimale est strictement respectée ;
Les frais de publicité sont partout revus à la baisse ;
Peu de presse locale, pour des raisons de coûts.

Peu de libraires exercent une veille informationnelle ;
Ils consultent peu le Bulletin officiel des annonces des marchés publics.

Les critères et leur pondération

- **Le prix** : est-il toujours pertinent de le retenir ?
- **La valeur technique** : « *C'est elle qui doit mettre en avant la spécificité du libraire, son savoir-faire* » (commentaire d'un responsable des achats).
- **Les délais de livraison** : « *Un critère d'attribution mensonger !* » (commentaire d'un libraire).
- **Le partenariat culturel** : atout ou handicap pour le libraire ?

L'allotissement thématique : garant de la diversité des fournisseurs ?

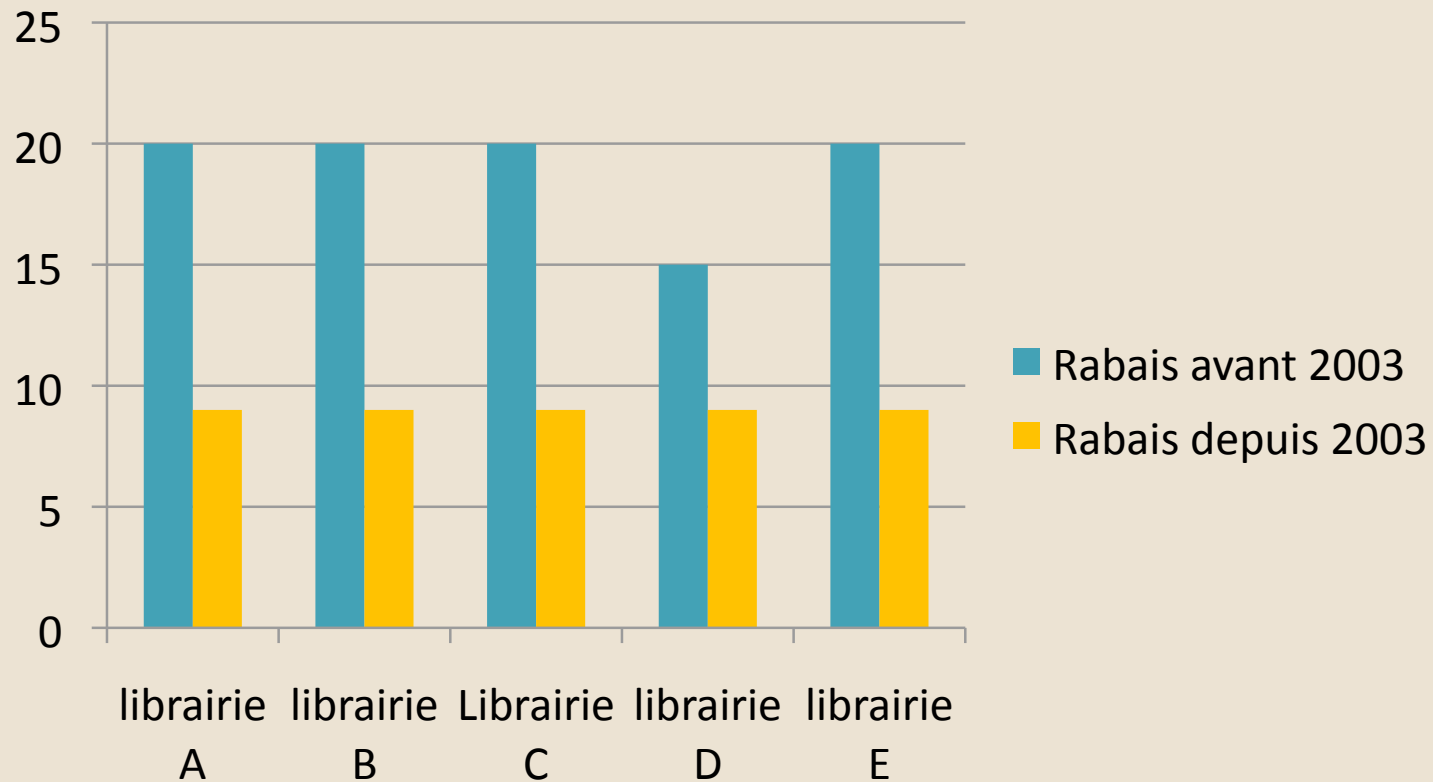
- Tous les marchés étudiés sont allotis (de trois à dix lots) ;
- Concentration des lots aux mains de quelques fournisseurs ;
- Volonté des collectivités de favoriser les acteurs locaux ;
- Un résultat paradoxal.

Le prix n'est plus un critère déterminant, mais garde une pondération très variable

Tous les candidats offrent le même rabais, ou presque ;
Pourtant la pondération du prix varie fortement d'un marché à l'autre :

- La petite commune le pondère à 10 % ;
- La grande agglomération à 25 % ;
- La BDP n'avait pas mentionné de critère de prix dans un marché antérieur. Elle l'a réintégré dans le marché 2010 avec une pondération de 40 % ;
- Le SCD pondère ce critère à 30 %.

Les rabais pratiqués par les libraires avant et après la loi de 2003



Les délais de livraison : un critère polémique

- La pondération est de 35 % pour l'agglomération ;
- La BDP ajuste ses critères en tenant compte de ses expériences antérieures, la pondération passant de 30 % lors du marché 2007 à 10 % en 2010 ;
- Le SCD pondère à 30 %.

La valeur technique : le libraire met en avant son savoir-faire

Fortement pondérée :

- 40 % pour la bibliothèque d'agglomération
- 70 % lors du premier marché 2007 de la BDP puis 50 % en 2010.

Exemple de pondération au SCD de l'université :

- Suivi des commandes : 15 %,
- Commandes permanentes : 10 %,
- Informations bibliographiques : 7,5 %,
- Livraison : 7,5 %

Le rayonnement géographique des libraires

Un champ d'action réduit : jusqu'à 30 km, rarement plus.

Commentaire d'un libraire : « *Le plus important pour soumissionner à un marché, c'est notre capacité à l'exécuter ensuite* ».

Part des ventes aux collectivités sur le CA total (en %)

Librairie A : généraliste

CA livres > à 2 M €

Librairie B : généraliste

CA livres > à 2 M €

Librairie C : généraliste

CA livres > à 2 M €

Librairie D : spécialisée

CA livres entre 0,3 et 1 M €

Librairie E : généraliste

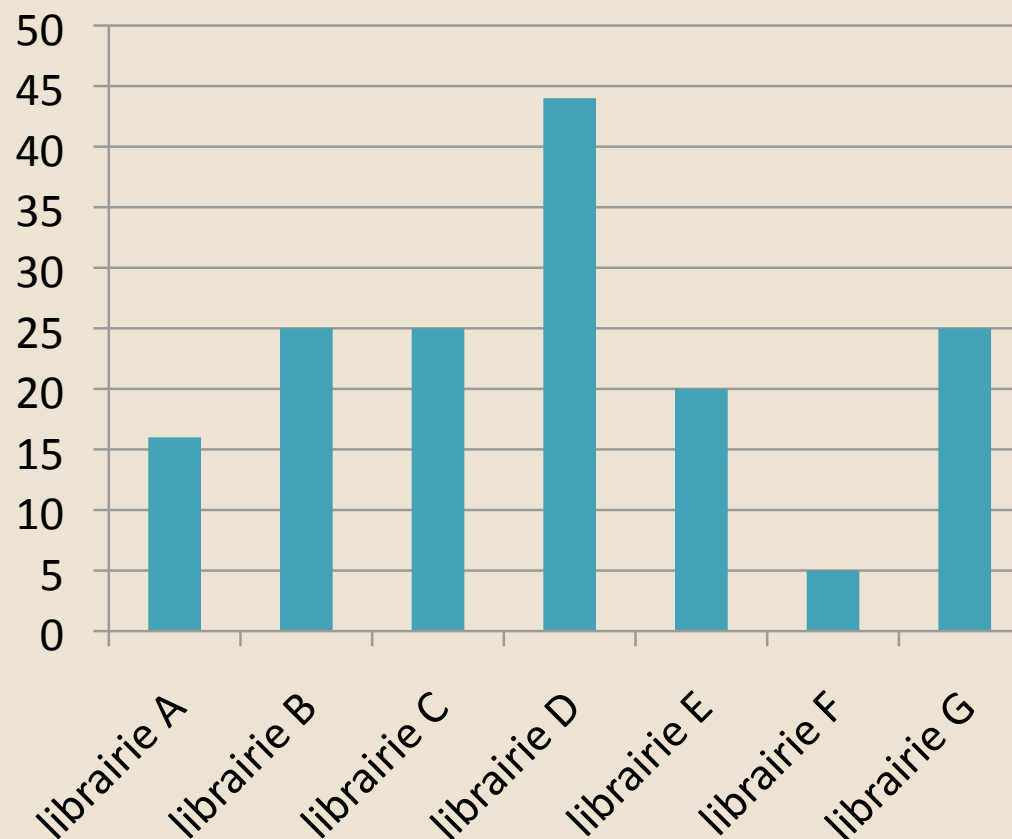
CA livres > à 2 M €

Librairie F : spécialisée

CA < 0,3 M €

Librairie G : généraliste

CA < 0,3 M €



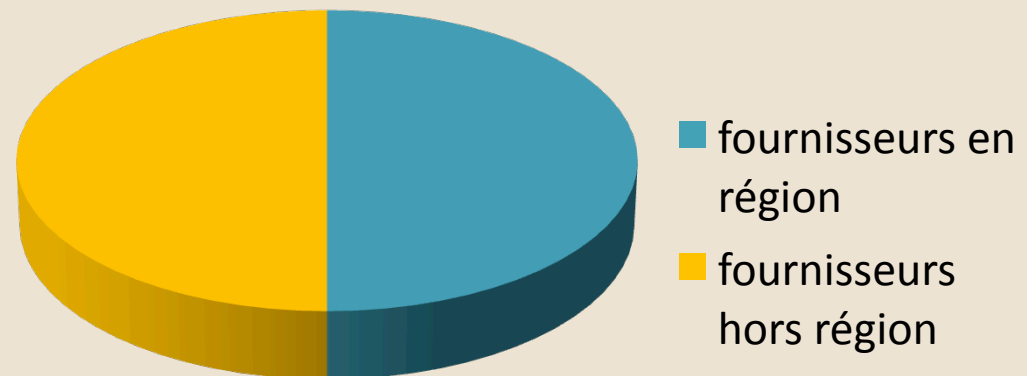
Répartition géographique des lots attribués

L'attribution des lots sur l'ensemble des marchés étudiés

22 lots :

11 lots attribués à des fournisseurs en région

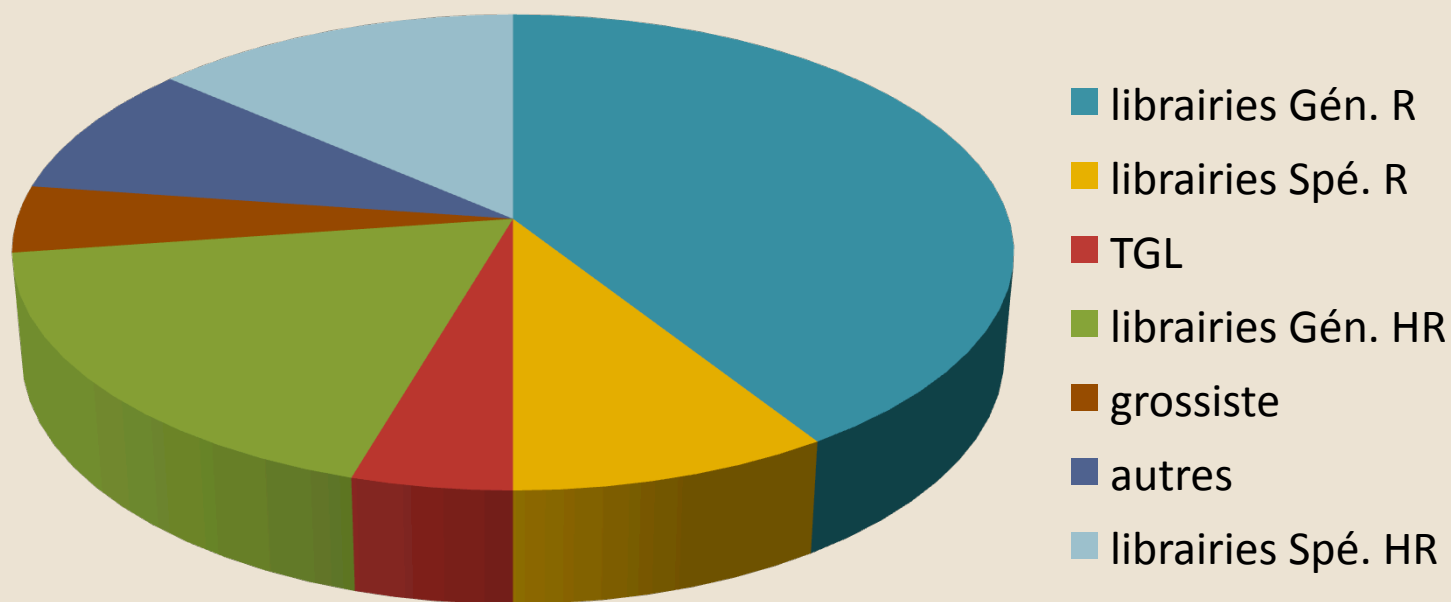
11 lots attribués à des fournisseurs hors région



Disparité selon les marchés étudiés

Typologie des fournisseurs sur les marchés étudiés

Nombre de lots attribués selon la typologie



Constat en Basse-Normandie

- Une méconnaissance du code des marchés publics chez les petits libraires, généralistes ou spécialisés ;
- Une réticence générale à s'engager dans une procédure lourde ;
- Un périmètre d'intervention des libraires limité ;
- Un nombre de candidatures pour chaque marché relativement faible.

Les préconisations en Basse-Normandie

- Pourquoi ne pas sortir le livre du code des marchés ?
- Le Groupement Momentané d'Entreprises (GME ou GIE) redonnerait leur chance aux petits libraires ;
- Introduire une norme concernant le numérique dans le code des marchés ;
- Fixer la date d'inventaire comme date déclarative de référence pour le nombre de titres en stock ;
- Redéfinir le manuel scolaire au niveau universitaire ;
- Pondérer faiblement le critère de délai de livraison.